

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Corridor® Unic Ultra

UFI: FV90-D067-X006-W03T

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PC-CLN-13.3 Décapants pour sols

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG  
Rue: Fraunhofer Str. 17  
Lieu: D-87700 Memmingen  
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6  
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880  
e-mail: info@buzil.de  
Interlocuteur: info@buzil.de  
Internet: www.buzil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 930-6 (08:00 - 16:00 h)  
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-phénoxyéthanol

Mention d'avertissement: Danger

##### Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

##### Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 2 de 12

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
122-99-6	2-phénoxyéthanol			10 - < 15 %
	204-589-7	603-098-00-9	01-2119488943-21	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H302 H318 H335			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol			5 - < 10 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium			5 - < 10 %
	239-854-6		01-2119489411-37	
	Eye Irrit. 2; H319			
78330-21-9	Ethoxylates d'alcools gras			1 - < 5 %
	934-084-3			
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
122-99-6	204-589-7	2-phénoxyéthanol	10 - < 15 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: ATE 1394 mg/kg	
112-34-5	203-961-6	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
15763-76-5	239-854-6	Cumènesulfonate de sodium	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >7000 mg/kg	
78330-21-9	934-084-3	Ethoxylates d'alcools gras	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Limonene).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 3 de 12

### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Ventiler la zone concernée.

#### Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 4 de 12

**Autres informations**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Ventiler la zone concernée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de nettoyage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

# Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Unic Ultra

Date de révision: 28.04.2023

S707

Page 5 de 12

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	7,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	53,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	13,2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	3,8 mg/kg p.c./jour

### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium	
Milieu environnemental		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l

### Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



### Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN 374, Temps de pénétration >10 min.)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants  $\geq$  0,1 mm

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Solutions d'application diluées :

Les gants de protection ne sont pas indispensables si des mesures équivalentes sont prises contre l'exposition accrue de la peau due au travail humide (par exemple, en utilisation une pommade pour la peau appropriée).

#### Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

#### Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14387, A1)

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 6 de 12

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	Parfums, produits parfumés	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:		env. 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		env. 100 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non applicable
pH-Valeur (à 20 °C):		9,0 - 9,5
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non applicable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,04 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

#### 9.2. Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) < 10 mPa·s (50 1/s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 7 de 12

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	orale	ATE 1394 mg/kg			
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE	
	inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat	ATE	
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium				
	orale	DL50 >7000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat	ATE	
	inhalation poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE	
78330-21-9	Ethoxylates d'alcools gras				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	ATE	
	inhalation poussières/brouillard	CL50 > 5 mg/l	Rat	ATE	

##### Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Autres informations

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 8 de 12

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Toxicité aquatique	Dose				
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 220 - 460 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2780 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l		Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4950 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 31 mg/l	4 d			
78330-21-9	Ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1-10 mg/l	96 h	Danio rerio		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 1000 mg/l)				

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance		Valeur	d	Source
	Méthode				
	Évaluation				
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	OECD 301		>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol				
	OECD 301		>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C		>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
78330-21-9	Ethoxylates d'alcools gras				
	OECD 301F		> 60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 9 de 12

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,16
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	0,56
15763-76-5	Cumènesulfonate de sodium	-1,1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### **Code d'élimination des déchets - Produit**

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

#### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 3267
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Triéthanolamine)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8

# Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 10 de 12



Code de classement: C7  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 80  
Code de restriction concernant les tunnels: E

### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3267  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Triéthanolamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Code de classement: C7  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1

### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3267  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (triethanolamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 8



Marine polluant: no  
Dispositions spéciales: 223, 274  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-A, S-B

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3267  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (triethanolamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 11 de 12

### **14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 55, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 2,4 %

#### **Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### **Législation nationale**

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,7,9,15.

#### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

# Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Unic Ultra

S707

Date de révision: 28.04.2023

Page 12 de 12

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*